



DIFEP

DECISION N° 25-182-DIF

PORTANT ACCEPTATION D'INDEMNITES DE SINISTRE

LE MAIRE DE LA VILLE D'OVERNAI

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- VU la loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la délibération du Conseil Municipal n° 035/03/2020 du 24/05/2020 statuant sur la mise œuvre des délégations permanentes d'attribution au Maire, pour la durée de son mandat et notamment son 5^{ème} article ;
- VU la proposition d'indemnisation de sinistre présentée en exécution des contrats d'assurance souscrits par la Ville d'Obernai de la part de SMACL Assurances (protection juridique) ;

DECIDE

D'ACCEPTER l'indemnité de sinistre constituant une mesure d'exécution des contrats d'assurance souscrits par la Ville d'OVERNAI, dans les conditions suivantes :

Sinistre n° 16-2024 : Contentieux Ville d'OVERNAI / ASTERIC OPTIC :

- Proposition d'indemnisation de SMACL Assurances – Contrat « Protection juridique n° 047017/F » :

Montant des honoraires d'avocat	→	1 350 € TTC
Montant de l'indemnité	→	600 €

Fait à Obernai, le 12 septembre 2025

Le Maire certifie que la présente décision revêt un caractère exécutoire et qu'elle a été publiée électroniquement sur le site internet de la Ville d'Obernai en date du

Bernard FISCHER



**Maire d'Obernai
Conseiller Régional**

Accusé de réception en préfecture
067-216703488-20250917-25-182-DIF-AI
Date de télétransmission : 17/09/2025
Date de réception préfecture : 17/09/2025



N/Réf. (à rappeler dans tout échange) :

D2404040241

S2404120174

V/Réf :

REQ TA SAS ASTERIC OPTIC

VILLE DE OBERNAI

PLACE DU MARCHE

CS 80205

67213 OBERNAI CEDEX

Niort, le 11 septembre 2025

Madame, Monsieur,

Nous vous informons avoir procédé au remboursement partiel de la facture n°2025317 du 28/05/25 de 1350€.

Conformément à votre barème contractuel, vous recevrez un virement de 600,00 € TTC sur le compte de la trésorerie.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour SMACL Assurances,
Safia BOURBIA
Tél : 0549323430
Courriel : pjconseils@smacl.fr

2025091111038941088953 - doc 1 / 1 - page 1 / 1 - PJ_TSD320

1 / 1



SMACL ASSURANCES SA - Direction Indemnités
TSA 67211 - CS 20000 - 79060 NIORT CEDEX 9

Accusé de réception en préfecture
067216703488-20250917-25-182-DIF-AI
Date de télétransmission : 17/09/2025
Date de réception en préfecture : 17/09/2025



Votre contrat est géré par SMACL ASSURANCES SA - Société anonyme au capital de 138 801 048 euros,
entreprise régie par le Code des assurances, RCS Niort n°833 817 224. Siège social : 141, avenue Salvador-Allende - 79031 NIORT